Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2018

N° 136 Novembre

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Cimetières de Sainte-Cécile 1, 3, 5, 8

Conseil d'administration de l'association 2, 6, 8

Successions de poilus du Val de Sienne 4, 7

Le poilu de fonte du monument aux morts de Percy retrouve la place d'où il avait été déboulonné 6

Assemblée générale de l'association 8

Sommaire :

Un tour d'horizon des activités et des découvertes faites au Val de Sienne à commencer par un constat: la très faible hauteur d'eau dans le lit de la Sienne où ne circule plus qu'un mince filet d'eau. La vie de l'association y est évoquée avec la réunion des administrateurs. Et compte-tenu du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918 une évocation concernant le retour du poilu de fonte au sommet de l'obélisque de Percy ainsi que les effets, suite aux morts des poilus, sur la gestion du patrimoine familial.

Cimetières de Sainte-Cécile

Visite du mercredi 26 septembre 2018 en début d'après-midi

J'avais demandé à rencontrer Roland Guaine et le rendez-vous me fut accordé le jour même à 14 heures en présence de l'adjoint, monsieur Norbert Muller.

La commune de Sainte-Cécile possède deux sites funéraires : un cimetière ancien autour de l'église et un second site recevant des cendres depuis 2007.

Le cimetière le plus ancien s'organise autour de l'église. Celle-ci se situe en contrebas de la route départementale Granville-Vire-en-Normandie.

Cet endroit s'articule autour d'une lyre, d'un rond-point, de pavés disposés au sol sur la chaussée, d'une aire de stationnement, le tout formant un ensemble très minéralisé.

Le cimetière est en conséquence pentu ; il s'incline vers le nord. Il est clos sur les trois-quarts de ses faces de murs peu hauts faits de moellons de maçonnerie traditionnelle et selon les sections couvertes d'un couvre-mur de granit de taille bouchardé ou de ciment. Ces murs, qui surplombent la rue en contrebas, présentent quelques défaillances et reprises visibles soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. Des rues contournent le cimetière, à l'exception de l'est, où se trouvent des immeubles et jardinets. La section la plus ancienne et la mieux préservée du mur de clôture est celle de l'orient où le couvrement des murs est réalisé avec des granits anciens bouchardés. La dernière portion de clôture, au nord, nord-ouest est une haie en charmille taillée maintenue à la même hauteur que les maçonneries. Elle se situe dans la partie la plus talutée contre la chaussée. Plusieurs accès sont pratiqués dans le cimetière. Il n'y a plus aucune trace d'échalier. Un premier portail métallique à deux vantaux, peint de blanc, donne accès à la voie de contournement du cimetière la plus à l'est. Il se caractérise par des fines pointes aplaties. Cette allée est accessible aux véhicules d'entretien, travaux et convois mortuaires. Le deuxième portail métallique à deux vantaux, peint, donne accès direct à l'église par la petite porte latérale du midi ou par le porche ouest. Le portail traditionnel est illustré d'une croix sommitale aux extrémités à boules et volutes.

L'allée d'accès à la porte latérale sud de la nef est gravillonnée. Un regard collecteur du ruissellement d'eau est pratiqué au pied de cette porte latérale de l'église. L'allée qui descend vers le porche a été tout récemment aménagée dans le cadre d'un cheminement d'accessibilité pour les per-

Conseil d'administration de l'association

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERCY le 13 octobre 2018 à 9h30, salle n° 1

Etaient présents : Jacky Brionne, Marie-Thérèse Cuëff, Jean-Yves Guilloux, Pierre Lechevallier, Martine Lemoine, Daniel Macé, Stéphane Villaespesa, Dominique Zalinski, Colette Mondin, François Valdelièvre.

Etaient excusés : Jean-Claude Heurtaux, Edgar Leblanc, l'abbé Fabien Lecam.

Personne invitée : Guy Nicolle ou son successeur au titre de ses compétences auprès de la vie associative pour le canton historique de Gavray, n'était pas présent (le représentant de la communauté, monsieur Bernard Boscher, ne semble avoir été nommé que quelques jours plus tard).

Le président remercie les membres présents et prononce le début des travaux. Madame Zalinski informe qu'elle n'a pas reçu sa convocation.

Finances :

Demande de subvention de la CMB:

Celle-ci a été rejetée par la CMB. Dans sa lettre du 23 juillet 2018, monsieur Daniel Hélaine, vice-président de CMB en charge de la culture et du patrimoine, nous a informés que le Conseil communautaire avait rejeté notre demande de subvention.

Si on recherche les causes possibles de rejet, il faut peut-être y voir un investissement moindre de notre association dans des actions sur le territoire de la CMB car, à l'origine seul le canton de Gavray était concerné. On pourrait peut-être s'intéresser aux petits lavoirs du quartier de la Planche à Gavray.

On pourrait également demander un rendez-vous à Monsieur Hélaine.

Le point sur les finances de l'association : Stéphane Villaespesa.

Notre compte-courant se monte à 274,62 € et notre livret à 14 121 €.

Les membres présents de l'intercom de Villedieu-Rouffigny sont remerciés pour le vote des subventions couvrant deux exercices car il y avait eu une erreur l'année précédente.

Les 54 € destinés aux randonnées intercommunautaires seront destinés à la caisse de l'association. Ils sont bloqués par HelloAsso jusqu'à la validation de l'association qui n'avait pas été faite.

L'association compte 49 adhérents pour l'exercice en cours.

HelloAsso : 1ère réunion le 28 avril à Valognes. Tenté par ce moyen de communication j'ai commencé à ouvrir un site dédié à ASVPVS dont la mise à jour est en cours. Six personnes se sont inscrites via ce site = 54 € pour les randonnées intercommunautaires. Ces sommes auraient dû transiter directement sur le compte bancaire mais il y a eu une anomalie qui fait que le paiement en ligne est allé plus vite que la validation de l'association.

Le trésorier informe, je cite « nous n'avons aucune difficulté et la comptabilité est saine ».

Le montant sur le livret s'explique par le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. Celle-ci a versé 8 000 € Nous n'avons pas eu de bonnes informations. Les promesses se sont révélées fausses. Cela a duré trop longtemps. Trois années seraient le maximum. Il aurait fallu demander au fur et à mesure de l'achèvement d'une rénovation.

La pertinence est de monter un dossier pour chaque patrimoine et non de les grouper.

Les modifications d'aide de la Fondation n'étant pas rétroactives, nous avons perdu les bénéfices de la convention signée.

Par ailleurs, il existe d'autres fondations privées, par exemple, du côté des grands groupes, encore faut-il que le sujet corresponde.

Les appels à projet : il faut rentrer dans le problème actuel : les collectivités n'ont pas de projet. Il faudrait qu'elles ne fassent. Ceci signifie qu'il faut s'intéresser au patrimoine privé. C'est un autre problème.

Les gens sont sensibles à de grandes choses mais pas aux fontaines, aux fours à pain etc…

On pourrait peut-être travailler sur des patrimoines privés, visibles de la route, ou d'un chemin.de randonnée. Le financement pourrait aller de pair avec un accès visuel indispensable.

Madame Martine Lemoine propose que l'association lance des appels à projet sur le territoire.

Le président fait remarquer que les communes ne répondent pas aux appels lancés. Monsieur Pierre Chevalier donne l'exemple de la fontaine Saint Clair à Saultchevreuil dont l'objet avait été débattu avec monsieur Philippe Lemaître, le nouveau maire de Villedieu. Le président propose que l'on travaille sur la définition d'un appel à projet. Le lieu pressenti des réunions sera la mairie du Chefresne en raison de la volonté d'implication de madame Dominique Zalinski.

S'approcher des services de tourisme est émis ainsi que : voir ce qui se fait ailleurs, faire un inventaire, travailler avec des lycéens sur des chantiers.

Le point sur les dossiers :

Restauration du patrimoine funéraire: une signalétique pour faire connaitre les monuments restaurés. C'est une décision qui avait été prise par le bureau et en conséquence le président a travaillé à la confection de plans qui ne le satisfont pas.

Si un plan est réalisé à partir de l'image d'un drone, il faut voir avec la collectivité ce qu'elle veut en faire. Madame Martine Lemoine qu'il faut qu'un cartel soit posé par nous près de la tombe et que ce soit la collectivité qui informe à l'extérieur sur le cimetière à son entrée. La collectivité pourrait faire appel à projet pour valoriser ces patrimoines.

Le président a demandé conseil à monsieur Jacques Renouvin de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny. Celui-ci nous présentera un devis de conception de pupitres pour renseigner les monuments restaurés dans les cimetières de Montbray (1), Champrépus (1), Le Mesnil-Hue commune de Gavray-sur-Sienne (1), Percy : Percy-en-Normandie (1), Montaigu-les-Bois (2) soit 6 cartels. Il faudra voir avec la municipalité de Villedieu à propos des deux monuments funéraires qui ont été restaurés. Nous aurons des chiffres dès son retour de vacances. Monsieur Jean-Yves Guillou propose la création d'un dépliant qui serait à la charge des communes et de l'intercom mais le contenu serait réalisé par notre association. Il faut promouvoir l'image des cimetières qui évoluent mais bien cibler l'action de notre association et laisser agir es associations locales ou la collectivité. Le président pose les questions suivantes aux administrateurs :

Etes-vous d'accord pour une signalétique ? Les administrateurs sont d'accord.

Le président informe que l'Europe dans le cadre de la Culture, retient l'idée des routes européennes des cimetières. Il serait intéressant avec la Région Normandie de travailler à cette définition sur le territoire normand. Nous avons de la matière avec notamment les cimetières militaires qui jalonnent la région. La Normandie est une terre de mémoire et le sujet devrait convaincre les élus. D'où l'idée du référent « **tombe remarquable de Normandie** ».

Inauguration des travaux réalisés à Montaigu-les-Bois : Bruno Launay est tout à fait d'accord pour inaugurer les travaux faits. Il faut choisir une date.

La planche de carreau de Sainte-Cécile : Le président a envoyé en novembre 2017 au maire de Sainte-Cécile une note concernant cette planche en granit (c'est pour cela qu'on la nomme « la planche de carreau). Une visite technique a été proposée avec le CAUE, les adjoints, lors du diagnostic fait sur l'église le 14 décembre 2017. Monsieur Ernault, du CAUE, devait retourner sur le site avec un autre architecte spécialisé sur ce type de monument ancien, mais il n'a pas réussi à le faire. Le président a rappelé à Roland Guaine tout récemment, lors de la création de l'association locale, que nous étions intéressés par la réhabilitation de la passerelle à trois piles de maçonnerie. Il faudrait faire le choix de maçons spécialisés (les mortiers à la chaux naturelle pour résister à l'eau sont différents). Reste à convaincre monsieur le maire. Une convention dont le contenu a été remis lui sera proposée.

SIAES (syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne) : Continuité écologique de la Sienne (réunion du 11 septembre 2018 avec les techniciens du secteur hydraulique, propriétaires, association) : les ouvrages hydrauliques de Villedieu, à savoir, les perrées du moulin de Villedieu (Pont -Chignon en secteur AVAP), de la Foulerie, feront faire l'objet de travaux quant à leur mise en conformité. La perrée de la minoterie du Bourg-l'Abbesse n'est pas concernée.

La Sienne : il y a eu, il y a quelques années l'arasement des ouvrages du moulin de Mauny à Hambye. Nous avions demandé à la fédération de

sonnes à mobilité réduite. La pente y est traitée par paliers. Chacun des quatre paliers est segmenté d'une rangée de petits pavés de granit bleu de Vire scellés au mortier. La matière de couvrement semble être un mortier de ciment teinté disponible dans les magasins de bricolage sur laquelle de fins sillons ont été pratiqués. Une bande rugueuse pour non-voyants a été créée au centre du cheminement. L'eau de ruissellement est en partie collectée dans un regard couvert d'une grille. Une autre partie des eaux de ruissellement peut se disperser sur le sol gravillonné du cimetière. Le diamètre des buses a été augmenté (200 mm) pour plus d'efficacité de la collecte des eaux. Mes interlocuteurs me disent que les anciennes buses plus petites étaient aussi encombrées de câbles.

Un portillon donne accès au cimetière, à l'ouest, sud-ouest. Un escalier trois marches y a été créé. C'est un portillon métallique peint orné d'un motif trilobé et d'arcatures cintrées. Le cimetière est rythmé par une croix ancienne dont le croisillon appartient à une autre famille de monument. En effet on y remarque un dé parallélépipédique, un fut polygonal en trois segments et le croisillon, le tout en granit ancien bouchardé. Cette croix se dresse dans le carré méridional. Le monument aux morts est le deuxième mobilier public d'importance qui caractérise ce flanc méridional. Il a été dressé à proximité de l'église par les établissements Rivière, granitier à Villedieu, au plus près de la porte latérale, dans un tout petit ilot minéralisé. Ce monument fut inauguré le 27 juin 1920.

Il est presque possible de faire le tour de l'église par un cheminement piéton pratiqué tout autour. Celui-ci est gravillonné. Un réseau de collecte d'eau de pluie semble rythme le flanc nord de l'édifice.

Le contournement du cimetière se fait par une large voie accessible aux véhicules de l'est, vers le nord et l'ouest pour atteindre le porche. Cette allée est gravillonnée et pentue. Elle nettement plus en contrebas au nord où les souches des tombeaux laissent apparaître d'importants soubassements. C'est d'ailleurs une constante sur ce site : plusieurs monuments funéraires se sont trouvés dessouchés au fil du temps quel que soit leur positionnement. Les murs qui butent sur cette allée de contournement, notamment au nord-est, ont été percés dans les parties basses, d'un réseau de buses pour évacuer les eaux de pluie (au total 15 buses).

Un enclos pour déposer les déchets a été créé dans l'angle nord-est du cimetière.

Il y a quelques petites surfaces végétalisées en herbe et peu d'arbustes : quelques rosiers, un pied d'asters, d'hortensias, un plant de cyprès et des Bergenias sur une sépulture.

L'if du cimetière qui se dressait à l'ouest, sud-ouest a été abattu. Un if 2000 a été planté dans l'angle nord-ouest du cimetière.

Le cimetière est organisé en plusieurs lotissements : monument aux morts, carré de la croix, ilot du sud, sud-ouest, grand carré nord-nord-est, deuxième carré nord-nord-ouest.

Il y a un caveau d'attente dont la dalle de ciment armé peut être soulevée au moyen de quatre anneaux. Il n'y a pas d'ossuaire.

Il existe deux carrés d'enfants, le premier à l'ouest (7 tombes visibles en ligne), le deuxième, à l'est, plein Est (3 tombes visibles). Une parcelle de verdure laisse entrevoir des vestiges de sépultures, au droit de la chaufferie, qu'il serait important d'ouvrir pour exhumer les restes, dans le cadre d'une opération administrative, par respect pour ceux-ci

Succession de poilus

Ils ont été 1385 poilus à mourir au cours du conflit mondial ou directement de ses conséquences suite à des blessures, des poumons brûlés par les gaz et tant d'autres situations. C'est l'ancien canton historique de Gavray qui eut le plus lourd tribu : 449 individus. Il est suivi de Percy avec 374 poilus et Villedieu avec ses 365 soldats. Les 197 autres intégrés à l'actuelle « Villedieu intercom » viennent d'une partie de l'ancien canton de Saint-Pois (183) et de La Haye-Pesnel (14).

Dupont (Eugène, Alexis, Julien): domestique en agriculture à Fleury, il a 31 ans, soldat au 161e régiment d'infanterie, lorsqu'il est tué sur le champ de bataille le 25 septembre 1915. Il laisse sa mère et ses frères et sœurs (succession n° 1 du 1er/7/1918, 3 Q 17193).

Beslon (Pascal, Victor): époux d'Aline, Victorine, Florina Letondu. Il est cultivateur et exploite au village de la Doublière à Sainte-Cécile. Il est déclaré mort pour la France le 28/8/1914 alors qu'il était mobilisé au 202e régiment d'infanterie, 17e compagnie. Il laisse sa veuve et son fils (succession n° 7 du 13/7/1918, 3 Q 17193, n° 15 du 19/7/1918, idem.).

Alliet (Emile, Arsène, Léopold): veuf de Flavie, Marguerite Lerredde, veuve en premières noces de Houssin, domicilié à La Haye-Bellefond, cultivateur, mort au champ d'honneur à Blangy le 24/10/1914. Son fils: Charles, Louis né à La Haye-Bellefond le 11/2/1912 est héritier. Un deuxième fils: Pierre, Joseph Alliet était décédé. Parmi les biens, une ferme louée à Désiré Lepage, à Moyon (succession n° 16 du 3/2/1916, 3 Q 19661).

Lepeltier (Ernest, Louis, Magloire) : veuf de Marie, Jeanne, Louise Pitel, il est mobilisé au 202e régiment et meurt à Pessace en Gironde, le 12/4/1916, au lieu de sa mobilisation à la formation sanitaire où il avait le grade de Caporal-maréchal. Agé de 36 ans il exerçait au bourg de La Lande-d'Airou, la profession de maréchal-ferrant. Ses héritiers sont: Louis, Jean-Baptiste Lepeltier, maréchal-ferrant à La Lande-d'Airou; Angèle, Gabrielle, Virginie Lepeltier épouse d'Alcime, Eugène Marie, journalier au dit lieu. La succession comprend les immeubles du bourg. (succession n° 17 du 22/7/1918 et 18 du 22/7/1918, 3 Q 17193).

Lepeltier (Armand, Alexandre) : natif de Ver le 22/2/1882, 32 ans, il est

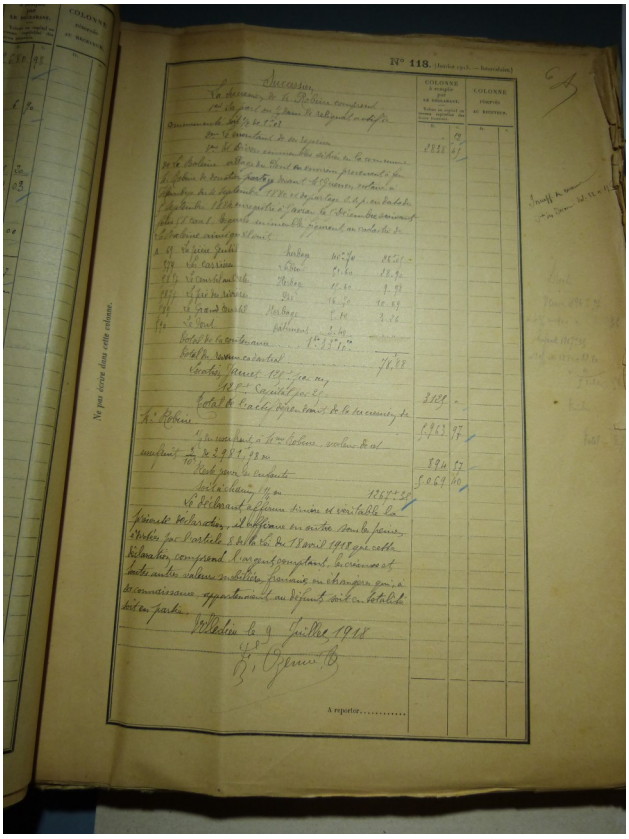

l'époux de Constance, Marie Lucas , native de Fresnes (Orne) le 5/2/1882, qui exerce à sa mort la profession de cultivatrice à Champrépus à l'Hotel Mahey. Le mariage avait été célébré à Champrépus le 23/5/1910. Un fille était née posthume le 27/1/1915 au Mesnil-Villeman et y était décédée quelques jours plus tard, le 31/1. Le couple s'était installé au village de la Montée Navet au Mesnil-Villeman (succession du 8/4/1921 sous le n° 34 , 3 Q 15842).

Guillon (Octave, Léon): il est cultivateur au Chefresne, marié à Augustine, Marie Lejolliot le 31/10/1907. Il meurt le 7/8/1915 à l'hôpital mixte d'Orléans. Un testament avait été enregistré le 15/12/1914. Ses héritiers sont, sa veuve, et ses parents : François, Archange Guillon et Victoire, Françoise Simon notamment pour les biens situés à La Badinière à Tessy-sur-Vire (succession n° 5 du 17/1/1916, 3 Q 19661).

Quesnel (Armand, Zacharie, Stanislas): il est célibataire, propriétaire, cultivateur à Hambye, soldat mobilisé, lorsqu'il est tué à Charleroi (Belgique) mort pour la France, le 22/8/1914. Il laisse sa mère : Alice, Clémentine, Augustine Niobey (mariée du 1er mai 1889), veuve d'Armand, Zacharie, Stanislas Quesnel (décédé le 20/2/1890) héritière pour la moitié des biens dévolus à la lignée maternelle et Angèle, Marie, Ernestine Mariette, sa cousine germaine, veuve de Clovis, Hippolyte Niobey, pour l'usufruit et la moitié des biens dévolus à la lignée paternelle. Les immeubles se concentrent au village du Buhot. La succession comprend un livret de Caisse d'épargne, des obligations, des valeurs foncières, le tout estimé à 32963,69 francs (succession n° 5 du 8/1/1921, 3 Q 15842).

Lemasson (Alexandre) : natif de Vigneux en Loire Atlantique le 6/8/1874, âgé de 43 ans, époux de Jeanne, Henriette Lemasson. Le couple est installé à La Lande-d'Airou au village de la Foulerie. Il décède mort pour la France, à Chenay, canton de Fismes (Marne) le 15/12/1917 alors qu'il était mobilisé au 1er régiment du Génie, 5e compagnie. Il laisse sa veuve et ses trois enfants (succession n° 41 du 3/10/1918, 3 Q 17193).

Lefranc (Stanislas, Victor): de Saint-Denis-le-Gast, il a 29 ans lorsqu'il disparaît à Saint-Laurent-de-Blangy, mort pour la France le 17/12/1914 (succession n° 17 du 5/2/1921, 3 Q 15842).

Céron (Léon, Louis) : âgé de 43 ans, marié à Marie, Joséphine Chrétienne, cultivateur au village de l'Archerie à Sainte-Cécile, déclaré mort pour la France en disparaissant dans la Méditerranée dans la perte du navire Gallia qui sombra le 4/10/1916 alors qu'il était mobilisé au 113e régiment d'infanterie territoriale (succession n° 51 du 19/10/1918, 3 Q 17193).

Leclerc (Alfred, Emile) : époux de Félicia, Clémentine Brégeault, cultivateur à Percy au village de la Gannerie. Il meurt des suites de ses blessures à la guerre à Habareq (Pas-de-Calais) le 12/6/1915. Sa veuve et ses quatre enfants héritent, il s'agit de : Emile, Alfred, Clément (né le 23/11/1904); Suzanne, Marie (née le 8/9/1908 à Sourdeval-les-Bois); Fernande, Emilienne, Léonie, née à Percy le 3/3/1912) ; Roger, Alfred, Joseph (né à Percy le 16/12/1914). Un inventaire après-décès est fait le 22/10/1915. La succession comprend quelques immeubles à Sourdeval-les-Bois. Son père : Louis, Auguste Leclerc, était natif de Sourdeval-les-Bois le 23/5/1842; sa mère native de La Haye-Comtesse le 15/4/1849 (succession n° 7 du 18/1/1916, 3 Q 19661).

Oblin (Emile, Jules, Alphonse): natif de Rouffigny le 1/4/1898, il est vivant à la mort de son père Alphonse, Léon Oblin de Rouffigny alors qu'il est mobilisé au 294e régiment d'infanterie (succession n° 88 du 16/2/1919, 3 Q 17193).

Tison (Pierre, Emile, Léon) : il est âgé de 22 ans, célibataire, cultivateur à Saint-Denis-le-Gast, lorsqu'il décède à Carlepont (Oise) le 16/9/1914. Ses frères et sœurs sont héritiers (succession n° 20 du 19/2/1921, 3 Q 15842).

-croix de fonte ajourée, épis de blé par faisceaux de trois ;

-croix de fonte ronde avec clôture de fonte (près du mur sud-est) ;

-croix de fonte ajourée, nuée, ange gardien montrant le chemin du ciel ;

-croix de fonte polygonale, couronne d'épines, iris ;

-tombeau, haute croix fleuronnée et dé renversés, granit bouchardé ;

-tombeau, haute croix à volutes (Masselin-Lebreton) ;

-tombeau haute stèle, croix sommitale, granit bouchardé « heureux qui comprend les besoins des pauvres, le seigneur le délivrera au jour de l'affliction » ;

-tombeau, sarcophage tectonique, granit bouchardé, croix demi-ronde en relief ;

-tombeau haute croix à quart de rond en creux, granit bouchardé ;

-dalle tombale à trois pans, granit poli (abbé Marcel Maurice + 1973) ;

-dalle tombale tectonique, croix en relief, granit bouchardé (Deschamps-Grente) ;

-tombeau, sarcophage tectonique, granit bouchardé (famille Lenoir-Braley) ;

-tombeau, sarcophage, granit bouchardé, croix en relief fleuronnée et pédiculée (Pignet (+ 1882), Pignet (+ 1909), Marie Ligneul (+ 1911), Léon Pignet (+ 1902) ;

-tombeau haute croix fleurdelisée, granit poli (Leronseur-Gondouin) ;

-tombeau à courbes et contrecourbes, armoiries de Poillevilain (sud -ouest) ;

dans la partie nord-nord-ouest.

Les largeurs des intertombes sont variables. En certains cas, en respect de la largeur minimale autorisée (30 cm) les semelles sont accolées, en d'autres un espace vide a été laissé entre les deux semelles qui sont considérées par le législateur comme des espaces publics. Cet intervalle devra être comblé, à terme, par peut-être de la laine de roche ensemencée de plantes grasses pour les garnir.

Le carré le plus patrimonial se situe au midi, avec notamment ses monuments funéraires en granit de taille pour l'essentiel mais il faut noter la présence dispersée de croix de fonte sur l'ensemble du site.

Quelques éléments patrimoniaux sans caractère exhaustif :

-croix de fonte ajourée rayonnante, sablier, esprit saint, angelots (nord) ;

-croix de fonte ajourée, saintes femmes, lierre (nord) ;

-croix de fonte ajourée, Christ en croix, signée Alfred Corneau, Charleville, n° 190 (nord) ;

-croix de fonte plate, arts décoratifs (nord ;

-croix de fonte ronde, lierre et roses (nord ;

-croix de fonte ajourée, sarments de vigne, épis de blé, Vierge (sud) ;

-ensembles de quatre tombeaux, granit bouchardé, hautes croix (sud) ;

-tombeau, haute croix à pointes ;

-large tombeau, granit bouchardé, triple sarcophages ;

-croix de fonte ajourée, Vierge, ange gardien, épis de blé, typhas ;

-tombeau dont les plots en ciment moulé ont été descellés et renversés ;

-croix de fonte plate, iris, marronniers (Maria Debroise + 1945) ;

-croix de fonte ronde, lis (peut-être production Portillon, Nantes) ;

-croix de fonte ajourée, saints apôtres Pierre et Paul, Joseph et l'enfant Jésus ;

-croix de fonte ronde, chrysanthèmes ;

Le deuxième cimetière se situe depuis 2005-2007 de l'autre côté du chemin, au nord, nord-ouest du cimetière ancien. Il est sommairement clos de grillage. Une haie plus bocagère, dans laquelle se trou-

pêche de la Manche, propriétaire, de veiller à conserver quelques vestiges de maçonneries en appui contre la rive de l'île et de prévoir dans le refuge de terrain entre les deux ponts, sur la gauche, un stationnement et la pose d'un totem pour raconter l'histoire du site. Ces propositions n'ont pas eu d'effet.

L'île du Colombel à La Bloutière, pourrait connaître le même sort en raison de l'absence de compromis entre les propriétaires riverains de la Sienne et la fédération de pêche qui souhaitait, en toute logique, que la Sienne reprenne son lit d'origine. La fédération de pêche va déboiser l'île du Colombel et va probablement défoncer cette île entièrement conçue de mains d'homme depuis le Moyen-âge. Le président rappelle qu'elle possède une pêcherie canalisée sous ouvrage et informa qu'il a saisi la DRAC Normandie par courrier, sous cette forme « Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur. Une île artificielle sur la rivière La Sienne, dans le Cotentin, à quelques kilomètres de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, sur le territoire de la commune de La Bloutière, tout près du prieuré des religieux de Saint-Augustin (qu'on appelle maintenant « La Baye », par contraction), s'est formée par la main de l'homme. Elle y existe au moins depuis la présence des religieux au 11e siècle. Cette île fut constamment modifiée, adaptée. Elle possède d'importants vestiges hydrauliques ainsi qu'une pêcherie. Rien que pour cela elle a un réel intérêt dans l'histoire du cours d'eau, des pratiques. Cette île fut achetée par la fédération de pêche de la Manche il y a quelques années, au moment où une réflexion commençait dans le cadre de la continuité écologique de la Sienne. Il s'avère que la remise dans le lit ancien de la rivière ne pourra pas se faire. La fédération de pêche, comme elle l'a déjà fait pour les vestiges de Mauny à Hambye, prévoit de défoncer l'île pour assurer la libre circulation de la rivière. J'ai demandé une réunion et un rendez-vous m'a été accordé pour le vendredi 14 décembre 2018 à 10 heures sur le site. Celui-ci a été donné, ce jour-là, afin que la fédération de pêche soit en mesure d'avoir coupé les arbres qui poussent sur le site. Je fais appel à votre expertise et je suis prêt à vous rencontrer pour que nous puissions appréhender les différents aspects de ce dossier. Je suis convaincu depuis que nous nous y intéressons de son intérêt. Merci de votre attention. Veuillez agréer à l'expression de mes salutations les plus sincères. Jacky Brionne ». Nous nous étions engagés pour l'intérêt de ce site il y a quelques années. Depuis le soufflé est retombé et d'ailleurs aucune des collectivités communales ou intercommunales n'ont montré d'intérêt, ni pour le Colombel, ni pour la charpente du séchoir à papier de La Halaisière (la seule qui subsiste encore en grande partie depuis le milieu 19e siècle. Aucune des collectivités à l'époque : communes de La Bloutière, La Colombe, l'intercommunalité de Percy, n'ont continué à travailler sur l'aménagement du chemin de de Roche Tesson pour trouver un compromis avec le propriétaire (Laurent) pour faire notamment un lien entre le bois du prieuré (La Colombe), sur la rive de Sienne et la Roche Tesson.

Sauvera-t-on à Percy le relief de Jean Lambert-Rucki ? Le président a appris et rappelle qu'il est constamment aux aguets, que l'immeuble du bout du deuxième lot des maisons d'état construites vers 1949 (ancienne clinique vétérinaire) avait été vendu. Ces immeubles ne bénéficient pas de la même protection dans le cadre de l'urbanisme que les maisons d'état de la route de Montabot à Percy qui possèdent elles-aussi des reliefs (Jean Lambert-Rucki) appliqués sur les façades des maisons. Ayant appris qu'un permis-de-construire était en cours d'instruction, il est allé à la pêche d'informations et a appris qu'une démolition était prévue. Il a aussitôt pris des contacts avec le propriétaire (Guillaume Plessis). Ils se sont rencontrés le mardi matin 25 septembre à 9 heures, juste avant une réunion avec un architecte avranchinais chargé du projet (le père et ses deux fils). L'immeuble doit faire l'objet d'une démolition complète. Il a demandé à ce qu'au minimum et avec précaution (car il s'agit de moulage) une dépose soit faite et qu'ensuite (sauf si le propriétaire veut aller jusqu'à la restauration), nous envisagions comment sauvegarder et mettre en valeur le symbole de la libération de Percy. A suivre, mais il n'a plus eu de contact avec Guillaume Plessis depuis le 2 octobre dernier, date du dernier message qui lui a été adressé.

Parcours urbain de Percy-en-Normandie : les QR Code ont été apposés sur les sites sélectionnés. Le dossier a été plusieurs fois retravaillé avec différents intervenants (images, bande son d'enregistrement de la chanson sur la fontaine Saint-Michel) et aujourd'hui tout est bloqué : ça ne fonctionne pas. Il faut avouer que plusieurs intervenants ont fait évoluer les contenus et ça eu pour conséquence que le chemin de la Cannière que les perçiais appellent depuis la libération « le chemin de la mort n'est plus dans le circuit ». C'est une erreur. Plusieurs autres modifications ont été nécessaires. L'OT vitrine des métiers d'art a été chargée de retravailler sur l'applica-

Le poilu au repos du monument aux morts de Percy retrouve cette place d'où il avait été déboulonné

Il avait suffi d'en parler pour que la municipalité percyaise le mette à l'ordre du jour. Il avait été posé, à l'abri, sur un socle de granit sur le palier de l'escalier d'honneur de la mairie. Nous pouvions l'apercevoir du bas de l'entrée. Ce symbole des poilus, est depuis le 17 octobre dernier sur la pointe de l'obélisque. Placé devant un muret, avec sa profondeur de regard, sa moustache de style « Guidon » dont il n'eut officiellement le droit de raser qu'à partir du 26 septembre 1916, bien

casqué, recouvert de sa capote, mais encore avec ses bandes molletières serrées autour des mollets, sa gourde, sa cartouchière , le fusil « lebel », crosse au sol, dont il tient le canon (sans baïonnette) de ses deux mains. Deux établissements se spécialisèrent dans ce modèle de poilu au repos: Charles, Henri Pourquet, qui fournit le poilu « résistance » probablement coulé comme la plupart de ses modèles dans la fonderie du Val d'Osne (Haute-Marne) choisi par Villebaudon et celui créé par Etienne Camus, choisi par Percy, et produit dans trois fonderies : Tusey à Vaucouleurs (Meuse); Hector Jacomet, installée à Villedieu dans le Vaucluse et une fonderie à Castelnaudary (Aube).

Beaufils (Arsène, Léon): il est domicilié à Fleury est mobilisé au 361e régiment de ligne et est interné prisonnier au camp de Munster (Westphalie). Son épouse: Clémentine, Augustine Lelandais, décède le 1/6/1916, âgée de 39 ans (succession n° 105 du 3/3/1919, 3 Q 17193).

Lavalley (Ernest, Alfred, Désiré): Il est l'époux de Marie, Louise, Albertine Regnaut. Le couple, propriétaire, cultivateur, est installé à la Renauderie. Le soldat disparaît à Tilloy le 6/10/1914 (succession n° 21 du 25/2/1921, 3 Q 15842).

Leprovost (Auguste, Victor) : domicilié à Chérencé-le-Héron au village de la Provostière, il exerce la profession de clerc de notaire lorsqu'il est mobilisé. Il décède, célibataire, à l'hôpital de Barentin, canton de Pavilly, le 11/10/1918. Il laisse sa sœur et ses frères héritiers (succession n° 120 du 10/4/1919, 3 Q 17193).

Auvray (Pascal, Jules, Joseph): il a 21 ans lorsque la mort le fauche en activité de service aux Eparges (Meuse) le 26/4/1915. Il vivait au Mesnil-Villeman (succession n° 23 du 1/3/1921, 3 Q 15842).

Burnouf (Joseph, Alexandre, Hyacinthe) : il est domicilié à Saultchevreuil-du-Tronchet et exerce la profession de cultivateur au village de La Pillière chez son père, lorsqu'il est mobilisé au 136e régiment d'infanterie. Célibataire, il meurt des suites de ses blessures de guerre, âgé de 30 ans, le 15/10/1918 (succession n° 124 du 15/4/1919, 3 Q 17193).

Chapon (Joseph, Eugène) : ce célibataire, cultivateur au Mesnil-Amand meurt au champ d'honneur le 21/5/1917 au Mont Cornillet (succession n° 32 du 1/4/1921, 3 Q 15842).

Lalande (Armand, Auguste) : originaire de Sainte-Cécile, il a 26 ans alors qu'il est mobilisé soldat au 25e régiment d'infanterie. Il décède à la bataille du Châtelet (Belgique) le 22/8/1914 et laisse ses parents et sa sœur pour successeurs (succession n° 140 du 13/5/1919, 3 Q 17193).

Gablier (Ernest-Joseph) : époux de Marie Bougon, cultivateur à Champrépus, il est mobilisé au 79e territorial lorsqu'il décède à l'ambulance 13/20 du secteur 220 des suites de ses blessures de guerre le 23/8/1918. Il laisse pour héritiers, sa veuve et ses parents (succession n° 147 du 30/5/1919, 3 Q 17193).

Lebargy (Charles, Eugène) : mort pour la France à La Fère Champenoise le 8/9/1914. Ce célibataire de 30 ans était propriétaire, cultivateur à Lengronne (succession n° 39 du 16/4/1921, 3 Q 15842).

Leroyer (Ernest, Auguste) : il est l'époux de Gabrielle, Louise Chotard, cultivateur à Champrépus où le couple est installé à l'Hôtel Blin. Il meurt des suites de ses blessures (tué à l'ennemi) le 11/10/1918. Sa veuve décède à son tour le 18/10/1918 (successions n° 152-153 du 12/6/1919, 3 Q 17193).

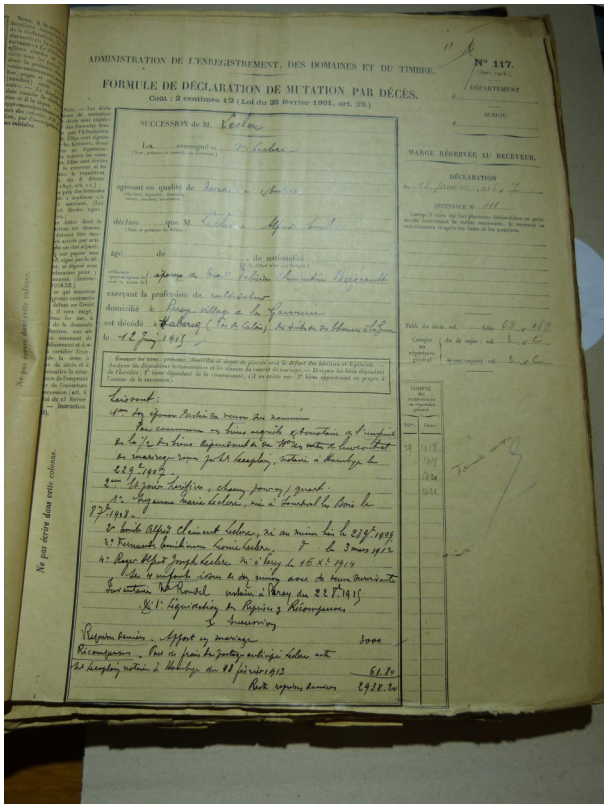

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

N° 117.

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.

Coût : 2 centimes 12 (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

DÉPARTEMENT

BUREAU

SUCCESSION de M.

La soussigné

agissant en qualité de

déclare que M.

âgé de de nationalité

exerçant la profession de

domicilié à

est décédé à

le

MARGE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

DÉCLARATION

QUITTANCE N°

Ne pas signer dans cette colonne.

Tiphaine (Eugène, Pierre) : marié à Gabrielle, Marie, Germaine Hecquard, cultivateur au Mesnil-Amand, il meurt au champ d'honneur à Tourteron (Ardennes) le 31/8/1914 (succession n° 43 du 25/4/1921, 3 Q 15842).

Durville (Charles, Henri): c'est un célibataire, cultivateur à Gavray. Il meurt à l'ambulance de Duisburg (Allemagne) le 25/12/1914. Sa mère: Henriette, Marie Décley, propriétaire à Gavray, veuve de Jules, Honoré Durville, et Marguerite, Louise Durville, sa sœur germaine, épouse au moment de la déclaration de succession d'Henri, Ferdinand Vibert, cultivateur, demeurant à Gavray, sont héritières. La succession de Jules, Honoré Durville avait été déclarée le 18/5/1907, et celle de sa grand-mère, décédée à Gavray, le 14/3/1908, veuve de Désiré, Jacques Durville, laquelle était née Décley au Mesnil-Rogues le 11/2/1865 (succession n°44 du 4/5/1921, 3 Q 15842).

Delafontaine (Faringue, Alfred, Arsène) : célibataire, cultivateur au Mesnil-Garnier, il meurt entre Auberive et Saint-Hilaire-le-Grand le 15/10/1915 (succession n° 61 du 4/7/1921, 3 Q 15842).

Boré (Désiré, Albéric): de Lengronne, époux d'Angèle, Julia Laîné, âgé de 31 ans, il meurt à l'hôpital de Greven près de Munster (Westphalie) le 23/10/1918 alors qu'il était prisonnier de guerre (succession n° 65 du 8/7/1921, 3 Q 15842).

Richard (Albert, Alexis) : il a 22 ans, célibataire à Hambye, lorsqu'il meurt pour la France à Mainetz-Fricourt (Somme) le 19/7/1915 (succession n° 89 du 10/9/1921, 3 Q 15842).

Boudin (Armand, Emile, Arsène) : c'est un célibataire, cultivateur à Hambye où il est né le 16/5/1890. Il meurt à Roclincourt (Pas-de-Calais) mort pour la France le 16/6/1915. Il avait été mobilisé au 47e régiment d'infanterie. Il avait été recruté à Saint-Lô sous le n° 739 et fut reconnu « tué à l'ennemi ». Son père: Félix, Arsène Boudin, natif de Pont-Farcy le 13/2/1855, était veuf de Julie, Bonne Jamard, décédée à Hambye le 30/3/1908. Le couple s'était marié au Guislain le 10/6/1884. Ses oncles et tantes sont héritiers: Victor, Désiré Jamard, cultivateur au Guislain; Armand, Théophile Jamard, cultivateur à Hambye; Marie, Augustine Jamard, veuve de Louis Lesaulnier, cultivatrice à Moyon; Virginie, Rosalie Jamard, à Hambye. Ernest, Emile Boudin, son neveu, vivait cultivateur à Landelles; Henri, René Boudin était domestique à Saint-Vigor-des-Monts; Raymond, Romain Boudin, domestique à Pont-Farcy chez Rohée; Augustine, Clémence, Marthe Boudin, était elle-aussi à Landelles aiinsi que Marie, Thérèse Boudin; Marie, Léontine Pinel, était veuve de Tranquille, Alexandre Boudin à Pont-Bellanger (succession n° 110 du 2/11/1921, 3 Q 15842).

Villain (René, Ernest): natif du Mesnil-Garnier le 26/1/1893, 21 ans, célibataire, cultivateur, mobilisé au 2e régiment d'infanterie, il meurt à Guise (Aisne) mort pour la France, le 29/8/1914. Ses héritiers sont ses parents: Paul, Jules Villain et Augustine, Marie Leboucher au Mesnil-Garnier à La Basse Balinière ainsi que Roger, Julien, Ambroise Leblastier, mineur, domicilié au Mesnil-Villeman, né du 7/12/1913 du mariage de Léon, Armand Leblatier, cultivateur au Mesnil-Amand, village de Launay et d'Alice, Lucie, Louise Villain, décédée au Mesnil-Amand le 13/12/1913 sous la tutelle de son frère (succession du 14/12/1921 sous le n° 130, 3 Q 15842).

Corné (Léon, Désiré) : c'est un célibataire, cultivateur, qui décède à Ecurie le 13/6/1915. Son père: Charles, Joseph Corné est cultivateur à Montaigu-les-Bois, veuf de Léonie Boudet. Ses héritiers sont ses frères: Edouard, Eugène Corné, cultivateur à Montaigu-les-Bois; Jules, Alfred Corné, cultivateur à Montaigu-les-Bois et Alice, Eugénie Corné, sans profession au même lieu (succession n° 121 du 22/11/1921, 3 Q 15842).

Dubourg (Louis, Jules) : il était l'époux de Marie, Angèle Duval, native de La Haye-Pesnel du 17/11/1882. Il exerçait la profession de chef-cantonnier à Gavray. Il est mort à Sillery, mort pour la France, le 14/9/1914. Le couple s'était uni à Equilly le 28/11/1905 et avait donné naissance à une file: Louise, Marie, Gilberte Dubourg, née à Gavray le 6/11/1908. Une vente mobilière a eut lieu à son décès (maître Lecaplain, notaire à Hambye le 18/9/1915. La succession comprenait des immeubles, route de Lengronne, à Gavray, près du bourg (trois petites maisons avec bâtiment (petite étable), cour, jardin légumier) (succession n° 116 du 5/11/1921, 3 Q 15842).

A suivre…

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

vent six ifs, a été aménagée en con-

trebas, au nord, en parallèle à la voie de chemin de fer. Ce cimetière a été équipé de deux cavurnes ainsi qu'un puits de dispersion. Une stèle y a été dressée et porte l'identité du premier défunt dont les cendres ont été déversées dans le puits : Louis Jean (+ 2007). Le cimetière n'est pas accessible aux inhumations traditionnelles en ce moment en raison même de son inachèvement. Le chemin piéton est trop pentu ainsi que le portillon d'accès. Mes interlocuteurs disent que l'accès s'y fera par l'ouest. Le grillage de clôture est en ce moment replié pour faciliter la tonte de l'herbe.

Les relevés concernant les futurs travaux sur l'église ont été réalisés par le cabinet Segur. L'architecte, maitre d'œuvre est monsieur Jourdan d'Agon-Coutainville. Le traitement des toitures devient urgent. Une assemblée générale constitutive va être convoquée pour la création d'une association dont une liste de personnes intéressées y figure.

tion.

Cimetière de Saint-Pierre-du-Tronchet : Le président a demandé un rendez-vous auprès de monsieur le maire de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny à propos des récents aménagements sur les cimetières de la couronne verte de Villedieu et en particulier celui de Saint-Pierre. La commune a adopté le passage au zéro-phyto. Il n'y a, à partir de cette décision aucun schéma, aucun protocole concernant les choix et l'aménagement futur du site de Saint-Pierre. Une demande de rendez-vous a été faite le 24 septembre dernier et n'a eu encore eu d'échos.

Monument aux morts de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny : le président avait également signalé à une autre occasion une fragilité dans la structure du moment aux morts de la ville sous cette forme « Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, bonjour, Nous avons remarqué lors de notre visite dans le cadre des journées européennes du patrimoine 2018 que le groupe sculpté en marbre blanc de Carrare était fissuré et que la jambière du poilu était coupée transversalement par une fissure. Je l'avais déjà repérée auparavant et ce n'est pas un très bon signe car cela signifie qu'il peut y avoir des infiltrations d'eau dans la masse au risque de provoquer la chute de l'avant-pied du poilu voir plus grave avec l'autre fissure. J'ose de permettre d'attirer votre attention. Il serait très utile de faire appel à une compétence en matière de restauration de la statuaire de marbre (restaurateur de sculpture) pour faire un diagnostic dans un premier temps. Mes collègues de la CAOA 50, notamment Brigitte Galbrun, pour votre secteur, brigite.galbrun@manche.fr a toute compétence en la matière de statuaire exposée à l'extérieur. C'est un monument majeur et la ville, et nous sommes dans le cadre du 100e anniversaire qui peut courir jusqu'en 2019 (la paix). Merci pour votre attention. Jacky Brionne ».

Véloroute « entre Sienne et Soulles » : ce fut l'un des premiers dossiers menés par l'association avec les mairies de Hambye, Le Guislain, La Haye-Bellefond, Maupertuis, Percy. Deux départs ont été aménagés, l'un à Hambye, l'autre à Percy. Il est passé en compétence Villedieu-intercom. 150 dépliants du véloroute « entre Sienne et Soulles » ont été remis à l'OTSI de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny et aux mairies de Percy-en-Normandie et Hambye. L'édition ancienne était destinée à être vendue. La signalétique n'a pas été passée en revue depuis pas mal de temps. De conception ancienne tout en étant des outils de découverte du secteur, les dépliants destinés à être vendus ne le sont plus. D'où leur mise à disposition gratuite du public dans les lieux précités. Il y a de la demande et ce véloroute a été conçu selon le principe de la route partagée. Faut-il une admission en non-valeur? Il semble que non car les chiffres liés à cette publication sont sortis de la comptabilité depuis longtemps.

L'assemblée générale de l'association a été fixée par les administrateurs au samedi 12 janvier 2019 en matinée.